



CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 6 octobre 2020

Nombre de conseillers : En exercice : 19
 Présents : 16
 Votants : 19

L'an deux mil vingt, le 6 octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Christèle DESSITE, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} octobre 2020.

Présents : MM. Franck BESNARD, Gilles GIAMPORONE, Laurent GUILLOT, Jean-Louis LEBERT, Xavier LEBRASSEUR, Denis LESIEUR, Claude RAPICAULT.
Mmes Marie-Claude DESCHAMPS, Marinette DUVOUX, Simone GAVEAU, Patricia JUIGNET, Annie ROUL, Corinne SAINT-OUEN, Céline VILLAC, Martine VINCENT.

Procurations : Mme Chantal HUET a donné procuration à Mme Christèle DESSITE
M. Claude JAVARY a donné procuration à M. Claude RAPICAULT

Excusé : M. Charles RONCE

Secrétaire : M. Jean-Louis LEBERT

ORDRE DU JOUR

- 1) **Approbation du compte rendu du 8 septembre 2020.**
- 2) **Information sur les décisions.**
- 3) **Information sur les DIA** (Déclaration d'Intention d'Aliéner).
- 4) **AGGLOPOLYS :**
 - a) *Convention pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines.*
 - b) *Nomination des membres des commissions.*
- 5) **Arrêté gens du voyage.**
- 6) **Comptes rendus de réunions.**
- 7) **Informations et questions diverses.**

Madame le Maire propose :

- de supprimer le point 4 a) « Convention pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines » car le projet de délibération est en cours de modification par les services d'Agglopolys.
- d'ajouter en point 6) « Départ du Docteur SAROSI ».
- d'ajouter ne point 7) « Modification du Règlement Intérieur du Restaurant Scolaire »

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 SEPTEMBRE 2020

Pas d'observation sur ce procès-verbal.

✓ **Les membres du Conseil Municipal
approuvent à l'unanimité le procès-verbal.**

2) INFORMATION SUR LES DECISIONS

N°	Date	Objet	Entreprise retenue	Montant HT
36	01/10/2020	Concession dans le cimetière communal n°306.		144,00 €

3) INFORMATION SUR LES DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

N°	Date	N° de parcelle	Adresse
17	27/08/2020	AC 52	15 rue des Eperviers
18	26/08/2020	AB 163	19 rue des Blés d'or
19	25/09/2020	AC 334	32 rue de Petits Prés
20	23/09/2020	AD 42 – AD 165	11 rue de la Forêt – La Planchette

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption sur ces parcelles.

4) AGGLOPOLYS

Nomination des membres des commissions

Ces commissions ont un rôle consultatif auprès du bureau communautaire et de l'assemblée délibérante. Il a cinq commissions avec chacune un rapporteur. Il convient de proposer le nom d'un titulaire et d'un suppléant pour représenter la commune dans chacune des commissions suivantes :

- **Finances, ressources et solidarité intercommunale.** Rapporteur : Catherine LHÉRITIER.
Représentant communal : Chantal HUET (titulaire) et Jean-Louis LEBERT (suppléant).
- **Culture, loisirs et sports.** Rapporteur : Mathilde DESJONQUERES.
Représentant communal : Jean-Louis LEBERT (titulaire) et Gilles GIAMPORONE (suppléant).
- **Aménagement, habitat et environnement.** Rapporteur : Baptiste MARSEAULT.
Représentant communal : Simone GAVEAU (titulaire) et Claude JAVARY (suppléant).
- **Innovation sociale et solidarité.** Rapporteur : Christèle DESSITE.
Représentant communal : Marinette DUVOUX (titulaire) et Simone GAVEAU (suppléante).
Marinette DUVOUX est référente de l'action sociale pour la commune. Depuis le précédent mandat, le référent communal est la personne ressource pour répondre aux sollicitations des habitants en matière d'action sociale. Il participe aussi activement à la veille sociale.
- **Développement et attractivité du territoire.** Rapporteur : Serge TOUZELET.
Représentant communal : Xavier LEBRASSEUR (titulaire) et Denis LESIEUR (suppléant).

5) ARRETE GENS DU VOYAGE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un arrêté relatif au « stationnement des résidences mobiles constituant l'habitat traditionnel de leurs occupants » qu'elle a pris sur conseil de la Gendarmerie.

Cet arrêté permettra à la Gendarmerie de les inciter à s'installer sur les aires d'accueil existantes à Vineuil ou à la Chaussée-Saint-Victor. Sinon ils pourront être verbalisés.

La plupart des installations des gens du voyage sur la commune se sont bien déroulées à part quelques exceptions. Le plus problématique reste les conditions sanitaires dans lesquelles les environs sont retrouvés.

6) DEPART DU DOCTEUR SAROSI

Le docteur SAROSI a commencé à exercer dans la commune en avril 2019. Elle a décidé de cesser son activité au plus tard le 31 décembre prochain pour raisons personnelles et a donné son préavis reçu en mairie le 3 août dernier.

Madame le Maire rappelle qu'à son arrivée, elle a signé une convention d'aide à l'installation avec la commune qui comprenait notamment :

- une aide financière de 2 000 € remboursable en cas de départ avant 3 ans.
- 3 mois de loyers gratuits.
- l'achat de matériel.

Madame le Maire propose de lui facturer :

- 2 000 € d'aide à l'installation,
- le montant des loyers qui sont dus pendant sa période de préavis, soit jusqu'à début février 2021.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

7) MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR RESTAURANT SCOLAIRE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que désormais, le Service Enfance Jeunesse s'occupe des inscriptions et de la facturation des repas scolaires. L'inscription s'effectue par le biais d'internet de façon hebdomadaire et cela se passe bien.

Pour faciliter la facturation, il faut redéfinir les notions de tarif scolaire et tarif occasionnel.

Madame le Maire propose de modifier l'article 9 : Tarifs, tel que :

- Les repas sont dits « occasionnels » pour un enfant qui aura mangé maximum 3 fois dans le mois.

Ils ne sont plus « occasionnels » mais appelés « scolaires » lorsqu'ils sont pris régulièrement quels que soient les jours et le nombre de repas chaque semaine.

Ce tarif sera applicable à partir du 1^{er} septembre 2020.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

8) COMPTES-RENDUS DE REUNION

Madame le Maire demande que ces comptes rendus soient rapportés de manière brève car ils sont envoyés en amont par mail à tous les conseillers municipaux.

9) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a) **Annie Fischer** remercie les membres du Conseil Municipal suite à son pot de départ à la retraite.

b) **Soirée contes du 2 octobre.** Une très bonne soirée et les retours sont très positifs. La conteuse a fait participer les enfants et les adultes et a su les captiver. Reste le problème des personnes qui n'avaient pas réservé. Les gestes barrières étaient de mise. Les enfants de l'école élémentaire et du Centre de Loisirs ont proposé leurs créations autour du thème de l'Afrique.

L'école maternelle demande si cette manifestation peut être programmée plus tard dans l'année pour qu'ils puissent eux aussi y participer.

c) La Bibliothèque municipale propose actuellement **l'exposition interactive « Lux in tenebris »** jusqu'au 17 octobre aux heures d'ouverture habituelles ainsi que les 10 et 17 octobre de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00. Cette animation dure 1h15.

d) **Assemblée Générale de la Gymnastique Volontaire** le 7 octobre à 18h30 dans la salle polyvalente.

e) **La Commission Voirie** se réunira le 13 octobre prochain dans la salle polyvalente.

f) **Le Comité Action Sociale** se réunira le 15 octobre prochain à la mairie.

g) **Cérémonie du 11 novembre** : nous sommes dans l'attente des directives de la Préfecture et de l'organisation de Villebarou.

h) **Remerciements** de M. FICE et Mme RANDRIANASOLO pour la gratuité des loyers ainsi que plusieurs associations intérieures et extérieures à la commune qui remercient le Conseil Municipal pour la subvention qu'elles ont obtenue.

i) **Vidéoprotection** : les caméras ne balayent pas toute la commune. Néanmoins, les gendarmes se sont déplacés plusieurs fois pour visionner les enregistrements, selon les besoins de leurs enquêtes.

Parole au public

M. GONTIER explique qu'à l'occasion de **la cérémonie de commémoration du 11 novembre**, il pourrait y avoir des remises de médailles. A cette occasion, il souhaite inviter Monsieur PERRUCHOT, Président du Conseil Départemental.

Monsieur GONTIER demande s'il est possible de faire la cérémonie plus tôt (habituellement 11h15) pour que les représentants de la FNACA puissent assister aux autres commémorations. Madame le Maire invite M. GONTIER à ne pas se précipiter car, au vu de la situation sanitaire, il faut attendre de connaître les modalités d'organisation de cette cérémonie.

Mme LEROUX souhaite savoir où en sont **les démarches de recherche de médecin** suite à l'annonce du départ du Dr SAROSI.

Madame le Maire précise qu'un médecin généraliste, compatriote de Mme FLOREA pourrait peut-être être intéressé par une installation au Pôle Santé. Pour le moment, nous attendons qu'il nous contacte.

Madame le Maire a également été contactée par un médecin de 62 ans qui, après avoir décliné ses nombreuses spécialités, a demandé quelles étaient les aides prévues par la commune et si Saint-Sulpice était en zone franche (les médecins étant exonérés d'impôts).

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 10 novembre à 20h00